

PAR COURRIEL

Le 7 juillet 2022

Monsieur Sylvain Juneau
Maire de Saint-Augustin-de-Desmaures
Hôtel de ville
200, route de Fossambault
Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3

Objet : Rétroaction sur le plan d'action 2022 à l'égard des personnes handicapées de votre municipalité

Monsieur le Maire,

L'Office des personnes handicapées du Québec (l'Office) vous remercie de lui avoir transmis votre plan d'action. Les municipalités, à titre de gouvernement de proximité, sont un vecteur important de la transformation du Québec vers une société plus inclusive. Les plans d'action annuels à l'égard des personnes handicapées prévus par l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, constituent un véhicule par excellence de cette transformation. Votre engagement continué visant la mobilisation de l'ensemble de l'appareil municipal dans l'identification des obstacles et la priorisation des mesures nécessaires pour les rectifier se traduit indéniablement par l'amélioration de la qualité de vie et l'accroissement de la participation sociale des personnes handicapées. Nous vous encourageons fortement à poursuivre votre élan en ce sens.

D'emblée, nous soulignons la bonne qualité de votre plan d'action. Ainsi, nous accueillons favorablement la présence à celui-ci d'une mesure proposée par l'Office, soit celle visant à inviter le personnel en lien direct avec le public à visionner nos capsules vidéo et à remplir le questionnaire d'évaluation de l'autoformation Mieux accueillir les personnes handicapées. Nous espérons que cette nouvelle mesure visant à prévenir les préjugés et les situations de discrimination, notamment dans le cadre des services offerts, en plus de contribuer à la connaissance du potentiel et des besoins des personnes handicapées, connaîtra un grand succès.

Par ailleurs, dans un souci d'amélioration constante, l'Office insiste sur le fait qu'il est indispensable de consulter le public concerné par vos plans d'action, soit les personnes handicapées ou leurs représentants en appui au travail du responsable du plan d'action et de votre groupe de travail interne.

De plus, il est essentiel que votre plan d'action respecte les nouvelles exigences énoncées dans le [décret 655-2021](#). Ce dernier vise principalement à ce que les organisations planifient annuellement des mesures couvrant l'ensemble de leurs secteurs d'activité, notamment en lien avec les lois, les règlements, les normes, les directives ainsi que les programmes et services sous leur responsabilité. Pour vous soutenir dans l'application de ce décret dans le cadre de votre prochain plan d'action, voici quelques propositions à considérer :

- Adopter des mesures en matière d'intégration et de maintien en emploi proposant aux étudiants ou finissants handicapés un stage rémunéré et afficher les offres d'emplois en divers formats afin qu'elles soient vues par le plus grand nombre de candidats possible;
- Introduire davantage de mesures en matière de sécurité civile. À titre d'exemple, vous pourriez prévoir un registre de citoyens handicapés, un programme de secours adapté, identifier les lieux d'hébergement accessibles et la disponibilité de services d'accompagnement. Ainsi, nous vous suggérons de prendre connaissance des outils produits par le [Réseau québécois pour l'inclusion sociale des personnes sourdes et malentendantes](#) sur le site Web de l'organisation.

Finalement, l'Office propose, sur son [site Web](#), plusieurs outils destinés à vous soutenir dans vos démarches. Divers ateliers et formations sont également offerts tout au long de l'année. À cet égard, nous demeurons également disponibles pour vous accompagner dans l'exercice de vos responsabilités afférentes à la *Loi* et en matière de soutien-conseil. Votre municipalité est invitée, au besoin, à communiquer avec sa conseillère, madame Nancy Daganand, à l'adresse nancy.daganand@ophq.gouv.qc.ca ou par téléphone au 1 866 680-1930 au poste 18617.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur général,



Daniel Jean

DJ/ND/mv